



Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY

Tél:03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

ARRETE DU MAIRE

N° 2014-29

ALIGNEMENT VOIRIE

Le Maire de la Commune de Créancey, **VU**

- La demande en date du 16 septembre 2014 par laquelle Maître BIDEGARAY-GRIVOT, notaire à BEAUNE, demande l'alignement des propriétés cadastrées ZR n° 8 et n° 9 de Mme Simone STEVENOT
- Le Code de la Voirie routière (articles L 112-1 à L 112-7, L 116-1 à L 116-8, L 141-2 à L 141-7, R 112-3, R 116-1 et R 116-2),
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22/07/1982 et par la loi n° 83-8 du 07/01/1983,

ARRETE

Article 1 : Alignement

L'alignement du chemin rural dit « De Fontaine » au droit des propriétés de Mme Simone STEVENOT, cadastrées ZR n° 8 et n° 9 sont définies par l'alignement de fait.

Article 2 :

La délivrance du présent arrêté ne saurait donner lieu à une cession gratuite, telle que prévue à l'article R 332-15 du Code de l'Urbanisme.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté, affiché aux emplacements officiels.

Fait à CREANCEY, le 19 Septembre 2014
Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

